

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*/ LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DIFFUSÉ AUX ÉTATS-UNIS  
NI PAR L'INTERMÉDIAIRE D'AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES /*

---

### CRITICAL ELEMENTS CONCLUT UN PLACEMENT PRIVÉ DE PRISE FERME DE 15 M\$ D'UNITÉS

**Le 11 février 2021** - Montréal (Québec) – Corporation Lithium Éléments Critiques (TSX-V: CRE) (US OTCQX: CRECF) (FSE: F12) (« **Critical Elements** » ou la « **Société** ») annonce la clôture de son placement privé de prise ferme annoncé précédemment (le « **Placement** ») visant 13 636 400 unités (chacune, une « **Unité** ») de la Société émises au prix de 1,10 \$ l'Unité (le « **Prix d'émission** »), pour un produit brut de 15 000 040 \$.

Chaque Unité de la Société est composée d'une action ordinaire du capital de la Société (une « **Action ordinaire** ») et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier étant désigné un « **Bon de souscription** »). Chaque Bon de souscription permet à son porteur d'acheter une Action ordinaire au prix de 1,75 \$ pendant une période de deux ans après la clôture du Placement.

Paradigm Capital inc. et Cantor Fitzgerald Canada Corporation ont agi à titre de Co-placeurs principaux (les « **Co-placeurs principaux** ») dans le cadre du Placement, avec un syndicat incluant Stifel GMP et Raymond James Ltd. (avec les Co-placeurs principaux, les « **Placeurs** »).

En contrepartie des services fournis par les Placeurs dans le cadre du Placement, les Placeurs ont reçu ce qui suit : a) une commission en espèces correspondant à 6 % du produit brut tiré du Placement (réduite à 3 % pour certains souscripteurs figurant sur la « **Liste du président** »); et b) le nombre de bons de souscription de rémunération (les « **Bons de souscription de rémunération** ») qui correspond à 6 % du nombre d'Unités émises aux termes du Placement (réduite à 3 % pour certains souscripteurs figurant sur la Liste du président). Chaque Bon de souscription de rémunération peut être exercé en vue d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix correspondant au Prix d'émission pendant une période de deux ans après la clôture du Placement.

Des initiés de Critical Elements ont souscrit un total de 50 000 Unités, pour un produit brut total de 55 000 \$ aux termes du Placement. La participation des initiés constitue une opération avec une personne apparentée au sens du Règlement 61-101. L'émission de titres à de telles personnes apparentées est dispensée de l'obligation d'évaluation officielle décrite à l'article 5.4 du Règlement 61-101, en vertu du paragraphe 5.5b) du Règlement 61-101, et elle est dispensée de l'approbation des porteurs minoritaires décrite à l'article 5.6 du Règlement 61-101, en vertu du paragraphe 5.7b) du Règlement 61-101, étant donné que l'achat de titres ne dépasse pas 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société se prévaut des dispenses de l'obligation d'évaluation officielle et de l'approbation des porteurs minoritaires prévues aux paragraphes 5.5a) et 5.7(1)a) du Règlement 61-101. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du Placement, car les détails de la participation des initiés de la Société n'avaient pas été confirmés à ce moment-là.

Le produit net du Placement sera affecté principalement à l'exploration et à la mise en valeur, ainsi qu'au fonds de roulement général de la Société.

Tous les titres émis aux termes du Placement sont assujettis à une période de détention prévue par la loi au Canada expirant quatre mois et un jour après la clôture du Placement. Le Placement reste assujetti à l'acceptation finale de la Bourse de croissance TSX.

Les titres offerts n'ont pas été inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, en sa version modifiée (la « **Loi de 1933** ») et ne peuvent être offerts ou vendus aux « États-Unis » ou à des « personnes des États-Unis » (au sens donné aux expressions *United States* et *U.S. persons* dans le *Regulation S* pris en vertu de la Loi de 1933), sauf s'ils sont inscrits en vertu de la Loi de 1933 et de toute loi sur les valeurs mobilières étatique applicable des États-Unis ou conformément à une dispense applicable de ces exigences d'inscription. Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et les titres ne peuvent être vendus dans un État où une telle offre, sollicitation ou vente serait interdite en vertu de la loi.

#### **À PROPOS DE CORPORATION LITHIUM ELEMENTS CRITIQUES**

Le Groupe Primero a récemment complété la première phase du contrat d'implication anticipée de l'entrepreneur intervenue avec la Société et a fourni un prix maximum garanti pour l'ingénierie, l'approvisionnement et la construction du projet Rose lithium-tantale détenu à 100 % par la Société. Ce coût forfaitaire est dans le même ordre de grandeur que les coûts estimés dans l'étude de faisabilité publiée le 29 novembre 2017 et basée sur des prédictions de prix de 750 \$ US/tonne de concentré de lithium de qualité chimique (5 %  $\text{Li}_2\text{O}$ ), de 1 500 \$ US/tonne de concentré de lithium de qualité technique (6 %  $\text{Li}_2\text{O}$ ), et de 130 \$ US/kg pour le  $\text{Ta}_2\text{O}_5$  contenu dans le concentré de tantalite et un taux de change de 0,75 \$ US/\$ CA. Le taux de rendement interne (« **TRI** ») du projet Rose lithium-tantale est estimé à 34,9 % après impôts et la valeur actualisée nette (« **VAN** ») à 726 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 %. La période de recouvrement est estimée à 2,8 ans. Le TRI avant impôts du projet Rose lithium-tantale est estimé à 48,2 % et la VAN avant impôts à 1 257 millions \$ CA à un taux d'escompte de 8 % (voir communiqué du 6 septembre 2017). L'analyse financière repose sur les ressources minérales indiquées. Une ressource minérale indiquée est la partie d'une ressource minérale dont la quantité, la teneur ou la qualité, les densités, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée des paramètres techniques et économiques, la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du dépôt. Le plan de minage prévoit l'extraction de 220,2 Mt de matériel composé de 26,8 Mt de minerai, 182,4 Mt de stériles et 11,0 Mt de morts-terrains. Le ratio de décapage moyen est de 7,2 tonnes de stériles par tonne de minerai. Le taux de production nominal a été estimé à 4 600 tonnes par jour, pour 350 jours d'exploitation par année. Le plan d'exploitation à ciel ouvert permet une durée de vie de la mine de 17 ans. La mine produira un total de 26,8 millions de tonnes de minerai ayant une teneur diluée moyenne de 0,85 % de  $\text{Li}_2\text{O}$  et 133 ppm de  $\text{Ta}_2\text{O}_5$ . L'usine traitera 1,61 million de tonnes de minerai par année, pour une production annuelle moyenne de 236 532 tonnes de concentré de spodumène de qualité technique et chimique et 429 tonnes de concentré de tantalite.

#### **RENSEIGNEMENTS :**

Jean-Sébastien Lavallée, P. Géo.  
Chef de la direction  
819-354-5146  
jslavallee@cecorp.ca  
www.cecorp.ca

#### **MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS**

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable au Canada. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « perspective », « prévision », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », ou leur négatif ou des variantes de ces mots, expressions ou déclarations sur lesquels des interventions, des événements et des résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « seront » prises, se produiront ou pourront être réalisés. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse incluent, notamment, des énoncés concernant les estimations des réserves et des ressources minérales, la réalisation des estimations des réserves et des ressources minérales, les

estimations des coûts en capital et des coûts d'exploitation, la durée de vie estimative du projet et de la mine, la construction de la mine et des infrastructures associées, le calendrier et l'ampleur de la production future, les coûts de production, le succès des activités d'exploitation minière, la capacité d'obtenir les permis dans les délais prévus, l'envergure et le classement du projet une fois en production, les estimations en matière de rendement économique, les impacts sur l'environnement, la communauté et le milieu social, le marché du lithium et du tantale et les prix de vente, la conclusion d'ententes de type « off-take » et les acheteurs du produit, l'évaluation environnementale et les permis s'y rattachant, la possibilité d'obtenir du financement à des conditions acceptables, les opportunités pour optimiser le projet à court et long terme, et la continuité quant au dialogue et la qualité des relations avec les communautés locales et les parties prenantes. Les énoncés prospectifs sont basés sur des présomptions qui, de l'opinion de la direction, sont raisonnables au moment où de tels énoncés sont faits. Aucune assurance ne peut être donnée quant à l'exactitude de ces énoncés prospectifs puisque les événements futurs ou résultats réels de la compagnie pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans ces énoncés prospectifs. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs.

Bien que la Société ait tenté de répertorier les facteurs importants par suite desquels les résultats réels pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs, il peut y avoir d'autres facteurs par suite desquels les résultats pourraient différer de ceux prévus, estimés ou escomptés. Les facteurs par suite desquels les résultats pourraient différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les énoncés prospectifs inclus, sans s'y limiter : la capacité de la Société d'obtenir des sources de financement suffisantes pour avancer et compléter le projet, les incertitudes reliées aux estimations des ressources et des réserves minérales que possède la Société, les incertitudes reliées à l'offre et la demande mondiale pour le lithium et le tantale ainsi que le marché et le prix de vente, les incertitudes reliées à la possibilité de conclure des ententes de type « off-take » et des contrats d'approvisionnement, les incertitudes reliées aux impacts sociaux, communautaires et environnementaux, les incertitudes reliées aux opportunités d'optimisation du projet, ainsi que les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion de la Société pour l'année financière se terminant le 31 août 2020 ou tout autre document d'information pouvant être consulté sous le profil SEDAR de la Société à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Les renseignements prospectifs qui figurent dans les présentes sont donnés en date du présent communiqué de presse et la Société n'assume aucune obligation de les mettre à jour, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, de faits ou de résultats futurs ou pour toute autre raison, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Ni la Bourse de croissance du TSX ni les autorités réglementaires  
(telles que définies par les politiques de la Bourse de croissance du TSX)  
n'ont accepté de responsabilité pour l'exactitude et la précision du présent communiqué.